

"On ne m'a jamais dit, et je ne pense pas non plus qu'on ait dit à mes fils et à mon gendre, car je l'aurais su, que nous ne pourrions pas obtenir une inscription pour la terre, ainsi que nous le désirions." Riel m'a dit une fois que probablement nous ne l'obtiendrions pas. Si nous l'avions eue, nous aurions alors abandonné la terre, et nous n'aurions pas continué, comme nous l'avons fait, à l'améliorer.

Magloire Boyer déclare :—

"Je déclare positivement que personne ne m'a jamais dit que les colons de ce township ne pourraient obtenir l'inscription, ni que le gouvernement avait vendu les terres à une corporation.

Jonas Laviolette déclare :—

"Je n'ai jamais entendu dire que le gouvernement eut vendu ou donné cette terre, ou des terres de ce township à un particulier ou à une corporation. Je n'ai jamais entendu dire que des colons de ce voisinage eussent été informés qu'ils n'obtiendraient pas leurs lots, et j'ai cru que, définitivement, l'inscription serait accordée pour des lots de 10 chaînes, donnant sur la rivière.

Elzevir Swain déclare :—

"Je n'ai jamais demandé l'inscription, et on ne m'a jamais dit que la terre appartenait à d'autres qu'au gouvernement. On ne m'a jamais dit que mon lot, eut été vendu à un particulier, à une corporation ou à une compagnie de colonisation.

Elishabeth Richard déclare :—

"Je ne me suis jamais adressée au bureau des terres pour avoir une inscription, ayant toujours pensé que nous l'obtiendrions si nous la voulions, mais je ne m'attendais pas à la recevoir sans la demander. J'ai toujours supposé que le gouvernement nous la donnerait quand nous ferions une demande à cet effet.

William Bruce déclare :—

"On ne m'a jamais informé, et je n'ai jamais entendu dire que le gouvernement eut concédé cette terre à une personne ou à une corporation, et je n'ai jamais cru que nous n'obtiendrions pas l'inscription."

J. Baptiste Boyer déclare :—

"Je demeure dans le township 45 depuis 1883. Je parle en connaissance de cause, et je déclare positivement que personne ne m'a jamais dit que l'inscription ne pourrait être obtenue par les colons des townships 45-27, O. 2, pour les terres qu'ils réclamaient.

Alexander Bremner déclare :—

"Pour ma part, j'ai toujours pensé que j'aurais à traiter avec le gouvernement, et avec personne autre, et je crois que tous les autres colons pensaient pareillement; le seul retard que nous prévoyions était dans l'obtention de l'inscription, comme nous la désirions, en lots de 10 chaînes; et non pas en quarts de sections tels qu'arpentés, avant que j'en eusse pris possession."

Alade Légaré déclare :—

"On ne m'a jamais dit que le gouvernement eut concédé une partie du township 45-27 O. 2me, méridien, à une personne ou corporation et que par conséquent on n'en pourrait obtenir l'inscription; je n'ai jamais, non plus, entendu une personne déclarer qu'on le lui ait dit, et j'ai toujours pensé que l'inscription serait accordée en lots de dix chaînes."

Modeste Laviolette déclare :—

"On ne m'a jamais dit que je ne pourrais obtenir l'inscription pour cette terre. D'autres personnes qui voulaient avoir leurs terres en lots de dix chaînes en ont conclu que j'en aurais un aussi. On ne m'a jamais dit que le gouvernement eut vendu ou concédé cette

terre à un particulier, une corporation ou une compagnie de colonisation, et j'ai toujours pensé que définitivement l'inscription serait donnée comme les autres colons de ce district la désiraient. Riel ne m'a jamais dit que je n'obtiendrais pas l'inscription pour cette terre telle que demandée."

Marguerite Boyer déclare :—

"On ne m'a jamais dit que mon mari n'obtiendrait pas l'inscription, ni moi-même depuis sa mort. J'ai toujours supposé que nous aurions cette terre en 10 chaînes sur la rivière. Si mon mari ou moi avions supposé que nous perdions cette terre, nous l'aurions abandonnée depuis longtemps et nous ne l'aurions pas améliorée."

Alexandre Lamirande déclare :—

"On ne m'a jamais dit que cette terre eut été vendue ou concédée par le gouvernement à un particulier, à une corporation ou compagnie de colonisation. Riel ne m'a jamais dit que l'inscription ne pourrait être obtenue pour cette terre ou partie de cette terre dans le township 45, rang 27, Ouest du 2me méridien, et je n'ai jamais entendu aucun des colons du dit township dire qu'ils ne pourraient obtenir l'inscription pour ces terres."

Alex. McDougall déclare :—

"Je n'ai jamais été informé qu'une partie de ce township appartenait à une compagnie de colonisation, et à l'heure qu'il est, je n'ai jamais reçu d'avis à cet effet."

Paul Gréaud, commerçant et ex-Frère, déclare :—

"Les gens parmi lesquels je demeure sont tous métiés. Je ne les ai jamais entendus se plaindre d'avoir été molestés en aucune façon ou d'avoir été privés de leur propriété, avant l'insurrection. J'ai demeuré là pendant plusieurs années, je connais tous les colons, et je n'ai jamais appris que le gouvernement ou les spéculateurs leur eussent enlevé leurs terres ou leur eussent donné avis à cet effet. Je n'ai jamais entendu parler de pareille chose."

Un Correspondant du *Globe* de Toronto a prétendu que ces déclarations sous serment avaient été obtenues à l'aide de menaces et que les gens qui les avaient faites ne les comprenaient pas. M. Duck, qui accompagnait M. Pearce lorsqu'elles furent prises, fait sur ce point la déclaration sous serment que voici :

"J'ai aussi lu les déclarations sous serment des Boucher, Swain, Fidler et autres au sujet de cette affaire; j'étais présent à l'exécution des différentes déclarations faites par eux; les dites déclarations leur ont été lues et expliquées avec soin dans la langue qu'il leur est plus familière; ils les ont parfaitement comprises, et ils ont exécuté les dites déclarations sans y être poussés en aucune façon, mais librement et volontairement, et sans autorité ou peur de contrainte, de la part de personne."

Et M. Marion, un métié fait aussi la déclaration solennelle suivante :—

"Je, Louis Marion, cultivateur de la colonie du Lac aux-Canards, dans la division électorale de Lorne, Prince-Albert, Saskatchewan, déclare solennellement : "Je suis un métié français, et j'ai résidé continuellement au Lac-aux-Canards depuis 1879. Je puis parler et comprendre parfaitement l'anglais, le français, le cri et le sauteux. Au mois de décembre dernier, j'ai accompagné M. William Pearce dans sa visite aux établissements français de Batcho et de Saint-Louis de Langevin, ainsi que dans les environs, et, servant